

**2^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE
Mardi 27 février 2024 à 19h 15**

**Conseil de quartier de Saint-Émile
Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile
2200, rue de la Faune salle ABC**

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Geneviève Lemieux
M. David Routhier
Mme Christine Bernier
Mme Désirée Nsenzabera
M. Samuel Dufresne
Mme Sophie Verret

Secrétaire
Trésorier
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administratrice

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Manon Therrien
M. Kim Dumont

Présidente
Administrateur

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Sayana Khuon
Mme Henriette Lafond
M. Steeve Verret

Conseillère en consultations publiques
Secrétaire de soutien
Conseiller municipal du district de Lac
Saint-Charles-Saint-Émile

Outre les personnes mentionnées, 2 citoyens assistaient à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

En remplacement de Mme Manon Therrien présidente, Mme Geneviève Lemieux secrétaire ouvre l'assemblée à 19h19.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sophie Verret et appuyé par M. David Routhier d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 janvier 2024

Mme Christine Bernier propose l'adoption du procès-verbal du 23 janvier 2024 avec les modifications apportées.

M. Samuel Dufresne appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 02

Interdiction de stationnement hivernal sur la rue Vézina

La Ville répond qu'elle pourrait envisager la possibilité d'interdire le stationnement, elle soumet la question à la gestion du déneigement.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 03

Interdiction de stationnement hivernal sur la rue Alban Rossignol.

Le conseil n'a pas encore eu de réponse, c'est à suivre.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 06

Demande d'ajout d'abribus

Le RTC accepte l'ajout de 2 abribus sur 10 demandés. Ces abribus sont :

Numéro 4862 à l'intersection des rues Lapierre et Thomas Duchaine (sud),

Numéro 4867 à l'Intersection des rues Lapierre et des Sommeliers (sud).

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 07

Aménager un parc sur la rue de l'Apogée.

La Ville étudie plusieurs sites pour ce parc.

La Ville analyse les données et à la prochaine présentation elle annoncera sa décision pour l'ouverture d'un nouveau parc selon le plan d'action de la Ville.

Les résolutions concernées sont recopiées en annexe à la fin du document.

5. PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

1. Demande d'un nouveau parc sur la rue de l'Apogée
M. Steeve Verret annonce que la Ville entrevoit d'aménager un petit parc de 10 000 pieds carrés en aménageant 2 bandes de 5 000 pieds carrés appartenant à la Ville et à la compagnie propriétaire du terrain à côté des milieux humides. Le conseil connaîtra les renseignements à la prochaine présentation, au mois d'avril. La Ville présentera aussi les plans du parc Millénium situé au sud, sur la rue Jurançon.
2. Il y a encore des négociations pour le sapin de Noël
Le projet devrait se concrétiser prochainement lorsque les plans de l'intersection Lapierre /De la Faune seront concrétisés.
3. Hauteur des bans de neige
Il n'y a pas de hauteur limite, la Ville intervient sur plaintes des citoyens.
4. Lumières clignotantes près des écoles
Les lumières sont placées selon les normes du MTQ.
5. Le sapin de Noël
Il y a encore des négociations avec le propriétaire des terrains. Il n'y a aucune décision de prise.
6. Arrêt obligatoire à l'intersection des rues Vénus et Lapierre
On demandera des précisions à la prochaine présentation. Les membres du conseil demandent une résolution pour connaître un suivi sur une résolution présentée le 28 mars 2019 et refusée le 25 janvier 2020 à cause d'une courbe trop inclinée.

Résolution concernant l'intersection des rues Lapierre et Vénus.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 08

- Considérant que le conseil de quartier a déjà présenté une résolution 19 - CA - 28, le 26 mars 2019
- Considérant l'augmentation du trafic à l'intersection des rues Lapierre et Vénus,
- Considérant la vitesse excessive des automobilistes,
- Considérant que de nombreux enfants empruntent ces rues pour aller à l'école ou au terrain de jeux,
- Considérant qu'un arrêt d'autobus est situé à cette intersection,
- Considérant qu'un terrain libre existe à la hauteur de la rue Vénus

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande à la ville de Québec, un suivi concernant les aménagements Lapierre/Vénus pour un passage- piétons de la rue Vénus à la rue Thomas - Duchaine et de là jusqu'à la rue Pin-Gris.

Mme Geneviève Lemieux propose

M. Samuel Dufresne appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

[La résolution est en annexe à la fin du document.](#)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Q. Une citoyenne d'Orsainville suggère un partenariat avec Saint-Émile pour coopérer dans le but de partager des terrains.

Q. Une citoyenne demande des précisions sur le plan de sécurité aquatique instauré par la Ville de Québec.

La Ville de Québec veut construire un complexe aquatique, dans le secteur de l'ancien Zoo de Québec, pour desservir la partie nord de la ville.

Q. Un membre demande une résolution pour que la Ville vienne présenter son plan de sécurité aquatique, à notre prochaine rencontre afin de rendre notre AGA plus attractive

Résolution pour une présentation sur le plan aquatique de la Ville

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 09

- Considérant que la Ville veut construire un parc aquatique au nord de la ville,
- Considérant que le secteur Charlesbourg aura une présentation le 27 mars 2024
- Considérant que le conseil de quartier de Saint-Émile aura l'AGA au mois d'avril,

Mme Christine Bernier propose une présentation de la Ville de Québec sur le nouveau plan aquatique prévu pour le secteur nord de la ville lors de notre AGA au mois d'avril.

Mme Désirée Nsenzabera appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Correspondance

Mme Geneviève Lemieux mentionne qu'il reste 2 jours, soit jusqu'au 29 février 2024 pour remplir la consultation en ligne sur le transport en commun dans la couronne nord de la ville. La Ville a envoyé une invitation à tous ses bénévoles, pour le spectacle de Grégory Charles, au Centre Vidéotron, le 29 mars prochain. Réception du dépliant de l'AGA distribué aux citoyens. Il faudrait ajouter : vie de quartier et parcs, dans le texte.

Trésorerie

M. David Routhier annonce qu'il reste 3 013.11\$ dans le compte du conseil de quartier et 8 077.93\$ dans le compte de la sécurité routière, soit un total de 11 191.04\$.

Paiement des frais de secrétariat

Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 10

M. David Routhier demande une résolution pour le paiement d'un chèque de 80.00\$ à Mme Henriette Lafond pour les frais de secrétariat du mois de février.

M. Samuel Dufresne propose
Mme Christine Bernier appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Approbation des dépenses

M. David Routhier demande une résolution pour une avance de fonds pour le paiement des nouvelles pancartes de la sécurité routière.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 11

Dans le cadre du projet de sécurité routière, le conseil de quartier autorise une dépense d'un maximum de 8 077.93\$ pour le paiement des nouvelles pancartes.

Mme David Routhier propose
Mme Christine Bernier appuie

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. DIVERS

a) Programme de sécurité routière

Vu l'absence de Mme Manon Therrien, le conseil attend à la prochaine réunion pour connaître les commentaires sur la dernière réunion du comité. À l'AGA, en avril, le comité présentera la nouvelle pancarte de la sécurité routière.

b) Préparation de l'AGA

Après la révision du dépliant de l'AGA, les membres du conseil demandent de modifier le texte sur la vie de quartier et les parcs. Trois membres seront en élection :

- Mme Manon Therrien présidente
- Mme Christine Bernier administratrice
- M. David Routhier trésorier.

c) Programme financier d'initiative

À la suite de l'annonce du nouveau programme financier augmenté à 10 000.00\$, pour tous les projets d'initiatives des conseils de quartier, un membre propose de remplir une demande pour aménager un parc temporaire, derrière le 7000 rue de l'Apogée. Mme

Christine Bernier prépare une demande et elle la soumettra au conseil à la prochaine réunion.

- d) L'affiche du conseil de quartier a été retrouvée et sera installée, pour l'AGA du mois d'avril, à l'intersection Lapierre/de la Faune.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Lemieux propose la levée de l'assemblée à 21 h 15
Mme Sophie Verret appuie.

RÉSOLUTIONS 2024

Interdiction de stationner en hiver rue Vézina

Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 02

- Considérant que les routes sont rétrécies par la neige l'hiver;
- Considérant la sécurité des piétons et des automobilistes du secteur;
- Considérant l'intersection des rues Lapierre et Vézina;

Le conseil de quartier demande à la ville de Québec de poser des interdictions de stationnement hivernal sur la rue Vézina entre les rues Lapierre et des Quenouilles.

Mme Geneviève Lemieux propose
M. Kim Dumont appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Interdiction de stationner en hiver rue Alban Rossignol

Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 03

- Considérant le rétrécissement des rues à cause de la neige;
- Considérant la sécurité des automobilistes et des piétons;
- Considérant la courbe sur la rue Alban Rossignol;

Le conseil de quartier de Saint-Émile propose à la ville de Québec d'installer des interdictions hivernales de stationner dans la courbe sur la rue Alban Rossignol

M. Samuel Dufresne propose
Mme Désirée Nsenzabera

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution concernant l'ajout d'abribus

Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 06

- Considérant la nécessité des infrastructures telles que les abribus afin d'augmenter l'attractivité du transport en commun ainsi que le confort et la sécurité des passagers actuels ;
- Considérant la construction en cours d'un développement résidentiel important dans le quartier et les problématiques de construction routière déjà observables;
- Considérant qu'il n'y a que 4 abribus sur l'ensemble du territoire de Saint-Émile pour 122 arrêts, soit seulement 3,27% des arrêts d'autobus du quartier qui sont équipés d'abribus en comparaison à 18% à Val-Bélair, 6% dans Notre-Dame des Laurentides et 16% à Orsainville;

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'évaluer la possibilité d'équiper les 10 arrêts suivants, d'abribus : Les arrêts 4677,4682,4698,4710,4779,4858,4862,4867,5862 6437.

M. Samuel Dufresne propose
Mme Manon Therrien appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.



Réponse à la résolution 24-CA-06 du Conseil de quartier de St-Émile

Aux membres du Conseil de quartier de St-Émile.

Je vous informe que votre résolution a été bien reçue et qu'elle a été partagée avec nos équipes des affaires immobilières pour évaluation.

Sachez que l'ajout ou le remplacement d'abribus sur notre réseau est évalué en continu pour nous assurer de déployer les ressources aux meilleurs endroits. À cet égard, le *Guide de design des infrastructures du RTC* dicte des critères d'installation d'un abribus à une zone d'arrêt. Ce guide est disponible dans la section publications du site officiel du RTC et vous y trouverez les critères d'installations (p. 72) ainsi que la grille d'évaluation, en annexe (p. 155).

https://cdn.rtcquebec.ca/sites/default/files/2019-07//Guide_Design_Infrastructure_RTC.pdf

Concernant les arrêts mentionnés dans votre résolution, à la suite de l'évaluation réalisée par nos équipes, nous sommes en mesure de vous informer que deux de ces arrêts se qualifient pour l'installation d'un abribus en raison de leur achalandage et/ou de la nature de leur environnement. Il s'agit des arrêts suivants :

- arrêt 4862, situé à l'intersection Lapierre / Thomas-Duchaine – direction sud;
- arrêt 4867, situé à l'intersection Lapierre / des Sommeliers – direction sud.

Ainsi, nous vous confirmons que ces deux arrêts seront évalués prochainement et, s'il n'y a pas de contrainte hors de notre contrôle à l'installation d'abribus à ces endroits, les travaux seront planifiés selon les priorités du RTC.

En vous remerciant sincèrement pour votre intérêt envers la mobilité durable.



Brigitte Lemay
Directrice de division – Communications et affaires publiques

Signé à Québec le 22 février 2024

720, rue des Rocailles
Québec (Québec) G2J 1A5 Téléphone : (418) 627-2351
www.rtcquebec.ca

Résolution concernant l'aménagement d'un parc ou espace de jeux dans le secteur de la rue de l'Apogée

Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 07

- Considérant que les citoyens se plaignent au Conseil de quartier de l'absence de parc dans le secteur de la rue de l'Apogée depuis février 2023;
- Considérant la pétition des citoyens de 291 noms réclamant un parc, qui fut déposée au Conseil de quartier et à deux bureaux d'arrondissement et qui à ce jour demeure sans suite;
- Considérant la réponse de l'employé du Service des Loisirs mentionnant des délais habituels de plus de deux ans pour la réalisation d'un parc à partir du moment de son inscription sur le Plan décennal d'immobilisation;
- Considérant que le programme des Places Éphémères n'accepte plus de nouveaux projets;
- Considérant que l'absence de parc dans un secteur limite le développement global des enfants et les prive de bienfaits sur les plans de la santé physique, de la santé mentale, de la socialisation et de l'acquisition de saines habitudes de vie et qu'il y a actuellement un nombre élevé d'enfants de moins de cinq ans dans le secteur et qu'il s'agit d'une période cruciale du développement;
- Considérant que la cour de l'école l'Étoile-du-Nord n'est pas accessible en journée et que les citoyens ne s'opposent pas à cette interdiction pour des raisons de sécurité;

- Considérant que la Compagnie Robko ne permet pas l'accès à sa propriété pour le passage des enfants vers le parc Cassiopée;
- Considérant l'article de Radio-Canada du 6 juin 2023 mentionnant des surplus à la Ville de Québec de 65,7 millions pour l'année 2022;

Le Conseil de quartier de St-Émile demande à la Ville de répondre au besoin légitime exprimé par les citoyens en aménageant un espace de jeux temporaire pour l'été 2024 via un projet spécial.

Advenant une incapacité de la Ville à répondre à ce besoin dans le délai demandé, le Conseil de quartier de St-Émile demande à la Ville de mandater et financer adéquatement la Corporation des Loisirs de notre secteur à procéder à l'aménagement d'un tel espace.

Advenant une incapacité ou une indisponibilité de la Corporation des Loisirs du secteur, le CQSÉ demande à la Ville de façon exceptionnelle de procéder lui-même à l'aménagement d'un espace de jeu temporaire. Le Conseil de quartier demande néanmoins à la Ville de financer un tel projet afin que l'espace soit sécuritaire pour tous.

Mme Christine Bernier propose
M. Samuel Dufresne appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Aménagement d'un passage pour piétons en 2019, sur le terrain vacant au 2048 avenue Lapierre coin Thomas Duchaine.

Résolution 19 - CA - 08

- Considérant la forte densification dans ces rues,
- Considérant la fréquence des accidents à cette intersection
- Considérant que l'intersection Lapierre/ Thomas Duchaine est très dangereuse pour les piétons, les enfants et les usagers du transport en commun.

Sur proposition de Mme Geneviève Lemieux et appuyé par M. Thomas Faguy Bernier, le conseil de quartier demande à ce que la Ville s'engage à acquérir le terrain vacant situé au 2048 avenue Lapierre pour aménager un passage pour piétons et un abribus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

